



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte sanitaire

Question écrite n° 20257

Texte de la question

M. François Loos appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'avenir du service de gynécologie obstétrique de l'hôpital civil de Strasbourg. En effet, la disparition de ce service serait évoquée dans le cadre de la restructuration de l'activité de gynécologie obstétrique de Strasbourg. Il aimerait donc connaître les mesures qu'il compte prendre pour s'assurer du maintien du service au centre-ville et ainsi ne pas déséquilibrer la répartition géographique de l'offre de soins à Strasbourg.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'avenir du service de gynécologie-obstétrique de l'hôpital civil de Strasbourg. Le centre hospitalier universitaire de Strasbourg (CHU) a adopté son projet médical en 1996 en vue de rénover l'hôpital de Hautepierre et de reconstruire au centre-ville un nouvel hôpital civil, dont les locaux étaient particulièrement vétustes. En janvier 1998, les hospices civils de Strasbourg et le centre médico-chirurgical et obstétrical de Schiltigheim (CMCO), situé dans la proche banlieue, ont constitué le syndicat interhospitalier de la communauté urbaine de Strasbourg chargé de la gestion et de l'exploitation du CMCO. Il importe à présent qu'un projet médical cohérent soit arrêté par le syndicat interhospitalier afin d'intégrer ce regroupement d'activités et de l'inscrire en complémentarité avec le projet médical du CHU. Ce projet est actuellement en cours de réflexion entre les équipes médicales des spécialités concernées. Dès son achèvement, il sera examiné en concertation par les différents partenaires parties à ce projet, puis soumis aux instances des institutions concernées, avant que les pouvoirs publics prennent une décision vers la fin du premier semestre de 1999.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20257

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5667

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 663